

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18315**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Systèmes constructifs bois et habitat

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 10	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du brevet de technicien supérieur Systèmes constructifs bois et habitat exerce son métier dans les domaines de la construction bois appliqués à l'habitat individuel et collectif, au bâtiment, aux structures bois et à la charpente-couverture. Il intervient à tous les niveaux depuis la conception technique jusqu'à la réception des ouvrages pour des projets de construction, d'extension ou de rénovation.

Au sein de son entreprise, ses activités consistent à :

- apporter une réponse technique et économique à une demande ;
- concevoir des solutions constructives depuis l'explicitation du besoin jusqu'à la définition détaillée en intégrant toutes les contraintes techniques, économiques et environnementales ;
- préparer et lancer la production des ouvrages ;
- piloter un chantier en garantissant l'avancement, la qualité et la prévention des risques ;
- gérer un chantier ;
- encadrer des équipes ;
- collaborer avec différents partenaires.

Il utilise l'informatique à des fins de communication, de conception technique (CAO, bibliothèques d'éléments standard, simulation des comportements et calculs), d'intégration dans le cadre de l'ingénierie collaborative, d'élaboration des procédés de réalisation (simulation des procédés, CFAO, bases de données métier) et d'exploitation de logiciels spécialisés (gestion de chantier, calcul de devis...).

Il est également un des acteurs de l'assurance qualité qui permet de fiabiliser chaque étape du processus de construction allant de la prise de commande, en passant par la conception et la réalisation, jusqu'au service après vente. Il connaît les fonctions qui ont une incidence sur la qualité du produit fini, il sait conduire des actions spécifiques (revues, contrôles, actions correctives...) et il sait rédiger et diffuser des procédures.

Il assure une veille réglementaire et normative dont le résultat peut être rapidement mis en œuvre dans les nouvelles constructions.

Enfin, il sait entretenir une relation commerciale bénéfique pour les clients de son entreprise en leur offrant une grande qualité de service et en répondant à leurs attentes.

Selon la taille de son entreprise, le titulaire du diplôme exerce tout ou partie de ses activités en bureau d'études, sur chantier ou, éventuellement, en atelier, avec des niveaux de spécialisation et d'autonomie variables.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises du secteur du bâtiment (menuiserie, charpente, enveloppes et vêtements, construction bois)

Bureaux d'études techniques et d'ingénierie des systèmes constructifs bois

Bureau de maîtrise d'œuvre

Bureau de coordination et de pilotage d'opérations de construction et de rénovation

technicien de fabrication, technicien d'études, responsable de chantier, conducteur de travaux, chargé d'affaires, responsable de projets

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1503 : Réalisation - installation d'ossatures bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Répondre à une affaire ;
- Analyse, dimensionnement et choix de composants ;
- Conception de systèmes constructifs bois ;
- Suivi de chantier ;

- Expérimentation et mise en œuvre ;
 - Culture générale et expression ;
- Langue vivante étrangère ;
- Mathématiques ;
- Sciences physiques.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D.643-1 à D.643-35 du code de l'éducation.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 février 2014 portant création du brevet de technicien supérieur Systèmes constructifs bois et habitat.
première session d'examen : 2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP, ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Systèmes constructifs bois et habitat